



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2022

### DÉLIBÉRATION N°DEL2022-197

**Signature de la convention chapeau Opération de Revitalisation de Territoire de (ORT)  
(Action cœur de ville)**

8.4

Rapporteur : Talal ABDELKADER

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>29</b>
Nombre de pouvoirs	<b>10</b>
Votants	<b>39</b>

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Talal ABDELKADER, Mariam CISSE donne procuration à Huguette POISSON, Pascal ROSSION donne procuration à Caroline IFTEN, Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Yucel KISA donne procuration à Sébastien LEROUX, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Carine GENTIL donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – [www.dreux.com](http://www.dreux.com)

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20221213-DEL2022-197-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2022  
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la Ville de Dreux et ses partenaires ont signé une convention-cadre intitulée Opération de Revitalisation de Territoire le 13 décembre 2019. En 2020, l'Agglo du Pays de Dreux et sept de ses communes, ont été retenues comme Petites Villes de Demain (PVD) : Ezy-sur-Eure, Nonancourt, Ivry-la-Bataille, Châteauneuf, Saint-Lubin-des-Joncherets, Brezolles et Tremblay-les-Villages. Les conventions d'adhésions du programmes PVD précisent la nécessité de signer une convention ORT (créée par l'article 157 de la loi ELAN) et qui se veut un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville. L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, les communes lauréates PVD.

Plusieurs programmes contractuels sont donc en cours sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux, afin d'articuler au mieux ces dispositifs il est demandé de créer une convention chapeau-ORT regroupant l'ensemble des conventions et présentant le projet de territoire de l'EPCI. La convention ORT de la ville de Dreux sera annexée à la convention chapeau de l'Agglo du Pays de Dreux.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Talal ABDELKADER,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Approuve le projet de convention chapeau-ORT de l'Agglo du Pays de Dreux
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux le



**Le Maire,  
Conseiller régional,**

*P.F. Billet*  
**Pierre-Frédéric BILLET**

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun - BP 80 129 - 28 103 Dreux cedex - Tél. 02 37 38 84 12 - [www.dreux.com](http://www.dreux.com)